



« Les décors sont de Roger Harth et les costumes de Donald Cardwell »

Nous vous proposons de revenir dans le contexte du CHS/CT du 4 juin et d'expliquer par écrit la représentation. Présents à la réunion (Le Président, la Responsable des Ressources Humaines, excusées la Médecin du Travail et la Responsable Santé Sécurité au Travail). Le procès-verbal sera publié dans quelques jours. Un tract suivra...Elections d'un nouveau secrétaire du CHS/CT vote pour 4. Le nouveau secrétaire est Loïc Graule, les membres du CHS/CT sont Brice Fernandez (Muret) et Michel Hourriez (Noé), le Président, la Médecin du Travail et la Responsable Santé Sécurité au Travail.

ACTE1 : Le décor.

Scène1. Toute réunion de CHS/CT est tenue avec un ordre du jour. Le Président fait ses propositions, il les soumet au secrétaire du CHS/CT.

Scène 2. Le secrétaire en fait part aux 2 membres du CH/CT, il les consulte. Et pour finir, le secrétaire renvoie au Président les propositions des représentants CHS/CT. Elles sont acceptées ou refusées par le Président. L'important est que tout soit fait par écrit. La notification de refus aussi.

Scène 3. A la fin, ce n'est pas l'Allemagne qui gagne, mais le Président et le secrétaire qui signent conjointement l'ordre du jour.

Scène 4. A la date fixée pour la tenue du CHS/CT, la convocation et les documents doivent arriver 8 jours avant la date de la réunion. Si c'est avant le délai de 8 jours, c'est tout de même mieux pour se déplacer sur les 7 sites de l'établissement et rencontrer les agents si besoin.

Scène 5. Les documents sont envoyés par LR/AR à l'ensemble des membres du CHS/CT. L'odj est envoyé pour information à l'inspection du Travail et à la Carsat (Caisse d'Assurance Retraite et Santé).

FIN DE L'ACTE 1 : *le metteur en scène va boire un coup et passer des coups de fil et le scénariste prépare la suite...*

ACTE 2. La distribution des jeux de rôles.

Scène 1. Le jour de la réunion. Ne sont présents que le Président du CHS/CT, le Médecin du Travail de la Poste, le Responsable SST et les représentants du personnel au CHS/CT (3) dont le secrétaire à qui revient le privilège de faire le scribe pour le procès-verbal de la réunion.

Scènes 2. L'assistante sociale peut être invitée ainsi que toute personne, dite personne qualifiée, amenée à intervenir sur un point de l'ordre du jour. Pareil pour les représentants du personnel qui peuvent désigner des personnes qualifiées pour une intervention mais tous ces intervenants doivent figurer dans l'odj et pas discuté dans les couloirs entre 2 escaliers du style : « Tu fais quoi là toi ? » « Moi ? rien » « Ben viens en CHS/CT tu viendras m'épauler si besoin » « Ah ouais ? ok ». Mais pour cela, il faut anticiper, programmer la tenue de la réunion et donc avoir fourni l'étude des documents en amont et fourni du travail en aval. C'est un peu le côté obscur de la force ou l'ubac et l'adret...

Scène 3. Evidemment avant de rentrer dans les sujets, il faut que les informations soient d'actualité.

FIN DE L'ACTE 2 : *Là tout le monde se met sur son 31, un coup de pastille menthol, une bouteille d'eau et en avant.*

ACTE 3. Le script.

Scène 1. La scène 1 est toujours une scène longue, elle envoie les spectateurs dans les abysses de la réflexion : c'est les points à l'odj. C'est là que ça commence à suinter sous les projecteurs. Sur les 8 points qui concernent les 7 sites de l'établissement, à l'odj de la réunion du 4 juin que voici :

1. **Approbation du procès-verbal du CHS/CT du 14 décembre 2017.** Le procès-verbal est THE DOCUMENT, il fait référence en cas de litige ou peut être demandé à être consulté par un juge si un d'un odj devient une affaire judiciaire. Déjà, il n'y a pas eu de fait de compte rendu de procès-verbal, c'est ce que l'on appelle un constat de carence. En fait, le Président et ben, il n'a pas appris son texte et le souffleur qui est le secrétaire n'a pas été rappelé à ses obligations. Et donc, comme l'approbation du PV du précédent CHS/CT n'existe que dans l'esprit du Président (c'est un peu une réunion de co propriété) et d'une chose, on ne peut voter sur quelque chose qui n'existe pas et de l'autre, on ne vote plus sur l'adoption du PV depuis la mise en place à la Poste des CHS/CT de droit privé. Donc, les histoires, il faut arrêter qu'il se le raconte le Président. Au revoir Président, Président...on n'est pas au Loto§
2. **Bilan accidentologie de l'établissement de Muret.** A la lecture du résultat, on peut décerner la meilleure représentation à Muret avec 52% de part d'accidentologie et le 2^{ème} rôle à Cazères...19%. Mention spéciale à Rieumes, pas d'accident... Ah oui, pour l'anecdote, les documents n'ont pas été réactualisés et auraient dû être présenter au 1^{er} CHS/CT de l'année (il y en a 4 par an, soit un par trimestre) mais il n'y a pas eu de 1^{er} CHS/CT...On se dirige vers un constat à « l'amiable établi » avec un délai de livraison de 6 mois de retard. Comme on dit « on n'est pas au rendez-vous ». Lisez la suite...
3. **Bilan SST.** Pour faire un bilan et un suivi, il y a plusieurs choses. La première que les données soient bonnes...et la deuxième est qu'il y a obligation du Président d'informer les membres du CHS/CT d'un accident de service sous quelque forme que ce soit, mail, sms, appel, happy hour, after, before but now ! Bien souvent les membres du CHS/CT apprennent qu'il y a eu un accident (majeur ou mineur peu importe) au détour d'une information ou en lisant le journal...peut être. La scène 1 commence à peser dans les godasses...
4. **Présentation des 5 dossiers :** distribution pilotée : mise en place à la mode Richard Virenque/ Kits Proxy Equipement ou comment changer une ampoule, brancher un appareil ménager chez un client sans se changer en Claude François/ Recygo : ça c'est le monstre du Loch Ness du CHS/CT, il coule et il remonte de temps à autre pour prendre l'air. On dirait un membre de la famille que l'on cache.../Accompagnement à la télédéclaration : rien qu'en tapant sous Word, le mot il clignote. Mais on va vous la faire courte. 50 €uros la prestation et 45' pour la réaliser => nouveau service paiement impôts en ligne obligation pour l'année prochaine => culte de la peur du gendarme=> des 10% de pénalité. Au passage on colle un VSMP et hop, emballé c'est pesé/Pages Jaunes : Distribution des annuaires inclus dans la charge du facteur tout type (VAE, pied, VL, quadéo, etc...) La Poste vient de griller Adrexo sur l'appel d'offre donc retour de charge dans les bureaux (stock et distribution). Au fait qui a un annuaire chez lui ? Ce qu'il faut savoir c'est que le service pages jaunes licencie à tout va.
5. **Examen de la situation de Noé : ...**
6. **Retour sur la réorganisation de Muret :** c'est-à-dire parler d'une réorganisation d'un site qui n'en n'avait pas eu depuis 4 ans le tout en 30 minutes. Ou alors, jeter le bébé avec l'eau du bain, le placenta, sans péridurale...et au forceps.
7. **Compte rendu des visites de site par les membres de CHS/CT.** Souci technique...les membres ont eu des informations contradictoires sur les dates retenues pour les visites, confirmées puis infirmées tout cela sans écrit à l'appui.
8. **Analyse des inscriptions sur les registres CHS/CT :** jusque-là tout va bien...

Fin de la scène entracte peut être suspension de séance à prévoir.

Acte 4 : Eviter une tragédie (Vote n°1). Il y aura enquête...après une interruption de séance, le Président en a profité pour appeler la DSCC sur le bien-fondé de l'enquête. Le vote en bas de page.

A Monsieur le Président du CHS/CT du Muretain

Objet : vote sur une enquête sur l'accidentologie pour l'année 2017 sur le site de Muret seul.

Monsieur le Président,

A la lecture du dossier préparatoire à la tenue de la réunion du CHS/CT en date du 4 juin 2018, les représentants au CHS/CT vous informent de leur volonté de porter au vote sur une enquête au sujet de l'accidentologie sur le site de Muret sur l'exercice de l'année 2017.

En effet, les documents du CHS/CT font apparaître qu'à l'origine de cette accidentologie, **le site de Muret représente à lui seul 52% des accidents sur l'ensemble des 7 sites de l'établissement.**

Demande d'enquête soumise au vote des membres du CHS/CT :

Les membres du CHS/CT de la plaque de Muret demandent l'instruction d'une enquête sur l'accidentologie sur le site de Muret. Pour cela, un vote est organisé et aussi motivé, **nous vous demandons Mr le Président :**

- D'avoir l'intégralité de la nature des accidents sur le site de Muret. Ils ne nous ont pas été communiqués comme pièces dans le bilan de l'accidentologie 2017.
- Dans le respect du cadre de la confidentialité de nous communiquer les noms des agents concernés.
- De nous entretenir en dehors du temps de délégation mensuelle avec les agents (Fonctionnaire, CDI, CDD, intérimaire) concernés par cette enquête.

Une fois connus ces éléments, nous établirons un planning tout d'abord pour rencontrer les agents dans des conditions dignes d'une réelle écoute et dans le but de rédiger un rapport. Nous souhaitons associer à cette enquête tous les acteurs intervenants au CHS/CT (Médecin du Travail, Assistante Sociale, Responsable Santé et Sécurité au Travail, Responsable d'équipe et les agents).

Comme le prévoit le code du travail, nous informerons immédiatement les services de l'Inspection du Travail et de la Carsat et dans un délai de 15 jours à la date du début de l'enquête nous ferons un retour sur son déroulement. A l'issue de ce vote nous vous communiquerons le nom des personnes chargées de cette enquête.

Sur les motivations :

- La protection des agents et de tiers.
- L'information sur les risques routiers
- Les incidences sur l'appréciation annuelle et les risques psychosociaux
- Les coûts humains et matériels.

Le texte de l'enquête soumis au vote :

« Tenue d'une enquête de l'accidentologie sur l'année 2017 sur le site de Muret ».

Vote pour : **3** Vote contre : Abs : **1** NPPV :

Les représentants du personnel au CHS/CT du Muretain.

Acte 5 : Le comique de situation (Vote n°2). (Il n'y a pas eu de vote mais un CHS/CT spécifique se tiendra le vendredi 29 juin. Les représentants du personnel feront appel à des personnes qualifiées sur les chantiers colis, courrier et cabine du site)

Mr le Président du CHS/CT du Muretain

Dans le cadre de la réunion du CHS/CT du 4 juin 2018, il est présenté en point d'ordre du jour, nous citons : « Retour sur la réorganisation de Muret ». Les représentants du personnel tiennent à ce que la réunion de ce 4 juin donne un avis sur le maintien de ce point à l'odj au travers de 3 votes libellés comme tels :

~~1^{er} vote : « Maintien du point retour sur la réorganisation de Muret »~~

Pour : _____ Contre : _____ Abstention : _____ NPPV :

~~2^{ème} vote : « Pour la tenue d'un CHS/CT, dans le mois qui suit, avec comme seul point à l'odj, le retour sur la réorganisation de Muret »~~

Pour : _____ Contre : _____ Abstention : _____ NPPV :

~~3^{ème} vote : « Pour la tenue d'un CHS/CT dans le mois qui suit, en présence d'agents de l'équipe colis comme personne qualifiée »~~

Pour : _____ Contre : _____ Abstention : _____ NPPV :

Ces votes sont motivés par :

- De nouvelles modifications en cours à la distribution service ménage (lettre et colis) avec un rééquilibrage des tournées de distribution.
- L'étude de la mise en place d'un réaménagement du chantier colis et de l'espace de travail commun à tout le personnel
- l'atteinte des standards « qualités » et « excellence » sur l'ensemble du site
- la demande des agents du site qui considèrent que les points de réorganisation nécessaires ne sont pour l'instant que projections.
- Des avancées sur les diverses réflexions menées et la communication aux agents à l'issue du CHS/CT tenu en juin soit avant la période estivale.
- L'employabilité et la pérennisation de personnel dans divers services. (Joint les demandes de CDI déposées ce jour).

A noter qu'à l'issue de cette réunion, il a été déposé des demandes d'agents d'utilisation en CDI, des demandes de révision de tournées sur le site de Muret. Tout sera consigné au procès-verbal.

Clap de fin !

Les représentants du personnel ont déposé à ce CHS/CT : **5 demandes de passage en CDI, 5 révisions de tournées (T19, T2, T29,T24,T25)** et 1 demande pour obtention du I.3 dans les conditions spécifiées dans l'accord national distribution.

Une page face book pour les agents de la plaque du Muretain a été créé vous pouvez vous y rendre, vous abonner à l'adresse suivant [@PlaqueMuretainLaPoste](#)

La Poste CHS/CT de Muret : réunion du 4 juin 2018 (CHS/CT ordinaire) Copies des votes envoyées à:
Inspection du travail Cité administrative - Boulevard Armand Duportal -Bât B - 31000 TOULOUSE
Carsat Midi Pyrénées 2 rue Georges Vivent 310605 Toulouse Cedex 9

Muret, le 4 juin 2018